

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents : Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Valérie MARSAULT

OBJET : Création de postes pour avancement de grade

Le Maire expose.

Suite à la réception des tableaux de propositions d'avancements de grade pour l'année 2024 et la réalisation des entretiens individuels avec le personnel communal en janvier 2024, le Maire informe l'assemblée de deux propositions d'avancement de grade par ancienneté (sans condition d'examen professionnel).

Le Maire rappelle :

- que les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels de la commune d'Echiré ont été mises en œuvre par son arrêté municipal n°136-2021 du 15 septembre 2021 ;
- que les critères fixant les priorités de la commune et inscrits dans les lignes directrices de gestion sont bien remplis pour ces deux propositions d'avancement de grade.

Le Maire demande au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- **un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 27h24 hebdomadaires (27,40/35^{ème}) ;**
- **un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 31h53 hebdomadaires (31,89/35^{ème}).**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2024
Notifié ou publié le : 12 JUIN 2024